



## Le mot du Maire

Que 2016 vous permette de garder une bonne santé physique et morale, et soit propice à l'épanouissement de votre vie personnelle, professionnelle et associative.

Je souhaite que cette nouvelle année soit une année de joie et de bonheur et qu'elle ne soit pas marquée d'évènements odieux tels que ceux vécus par notre démocratie en 2015. Certes vivre ensemble n'est pas toujours évident, mais concevable grâce à la tolérance et au respect mutuels.

Au cours de l'année 2015, peu d'investissement ont été effectués car, comme vous le savez, les dotations de l'État ont baissé de plus de 3 500 € pour notre village. Cela nous amène à gérer strictement notre budget :

- en diminuant de 20 % l'enveloppe globale des subventions accordées aux associations communales que je remercie pour leur esprit de solidarité et leur sens des responsabilités,
- en mettant en place des journées citoyennes qui

nous ont permis de réaliser des économies substantielles sur les dépenses d'entretien du patrimoine communal, et de suppléer les travaux effectués auparavant par Jérôme DUCASSOU dont le poste a été transféré, depuis le 1er janvier 2015, à la CCLO avec la compétence d'entretien des espaces verts.



Projets à venir :

- aménagement du cimetière (prévu pour 2016),
- Aménagement d'un parking derrière la Maison pour Tous en collaboration avec la CCLO (prévu pour 2017).

Je remercie toute l'équipe municipale qui m'entoure et m'aide à gérer notre commune.

Aline Langlès,  
Maire de Lanneplaa

## Informations mairie

### Secrétariat

**Horaires d'ouverture de la mairie :**

le mardi de 9h à 18h

et le jeudi de 13h30 à 17h30

Tél : 05.59.69.26.72 / Fax : 05.59.67.16.66

Courriel : [mairie.lanneplaa@orange.fr](mailto:mairie.lanneplaa@orange.fr)

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire, Aline LANGLÈS au 06.07.82.59.76

Si cela n'est pas déjà fait, nous vous rappelons qu'un imprimé est à compléter en mairie, pour communiquer vos coordonnées (adresse e-mail, numéro de portable) afin que la mairie puisse vous transmettre les informations importantes (avis de tempête, passage d'un enquêteur sur la commune, modification des dates de collecte des ordures,...).

### Recensement militaire

Les jeunes de 16 à 25 ans doivent obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile. Pour l'année 2016, les jeunes nés entre le 01/10/1999 et le 31/12/2000 doivent se présenter à la mairie après avoir fait leurs 16 ans, munis de leur livret de famille.

### Syndicat de Gréchez

Permanences du Syndicat de Gréchez :

lundi de 9h à 18h

& vendredi de 9h à 17h30

Tél : 05.59.65.83.58

Site Internet : [Syndicat-grechez.fr](http://Syndicat-grechez.fr)



### Nouveaux tarifs de location depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016

(chèques de caution de 2 000 € pour les dégâts qui pourraient être occasionnés au bâtiment ou au mobilier + 30 € pour le ménage)

#### Habitants de Lanneplaa

##### Maison pour Tous

Maison pour Tous seule 40 € / manifestation

Mariage (Maison pour tous & Salle Polyvalente) 200 € / manifestation

##### Salle Polyvalente

Sports, autres, ... Gratuit

#### Personnes extérieures

##### Maison pour Tous

24 h 200 € / manifestation

48 h 400 € / manifestation

Mariage (Maison pour Tous & Salle polyvalente) 600 € / manifestation

Pour réserver la salle, il convient de téléphoner à la mairie.

La Salle communale n'étant plus équipée ne peut plus être louée pour l'organisation de repas. En outre, elle est occupée par le Centre de Loisirs pendant les vacances scolaires et n'est donc pas disponible à la location

### Voirie :

En 2015 les travaux de réfection de chaussée ont été réalisés sur le chemin du Moulin de Candau et sur la Route de Sainte Suzanne. Pour 2016 le détail des travaux qui seront réalisés ne sera connu qu'au cours du 1er trimestre après le vote du budget de la CCLO et selon la politique d'entretien des réseaux routiers qui sera mise en place.

A compter de 2015 la Communauté de Communes a engagé une campagne d'élagage des arbres surplombant le domaine public. Au cours du 1er trimestre 2016 ces travaux seront réalisés sur le chemin du Bédât, le chemin des Crêtes, le chemin de Goeytes et le chemin Cassiau.

Enfin la Communauté de Communes doit procéder au curage des fossés sur le chemin Lacabanne et sur le chemin du Bédât. En 2015 ces travaux avaient été réalisés par l'entreprise CAMUSEAU et une grande partie de nos voies avaient bénéficié de cette prestation : Chemin du Roy, Chemin de St Jacques, chemin de la Source de Gréchez, chemin de Couyet, chemin du Moulin de Candau et route de Ste-Suzanne.

### Plan communal de Sauvegarde

Conformément aux directives nationales, la Commune devait se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). La CCLO a apporté son aide dans la mise en place de cet outil.

En effet personne n'est à l'abri d'une catastrophe, qu'elle soit d'origine naturelle, chimique ou autre. Un document avec un questionnaire vous a été adressé et vous avez été très nombreux à y répondre. Au vu des réponses qui nous sont parvenues ce plan communal est en cours d'élaboration. Il constituera l'outil de gestion en cas de crise au niveau de la commune ; il est destiné à être mis en œuvre immédiatement en cas de sinistre et sera nécessaire à l'organisation des secours ou des actions à entreprendre.

Bien sûr il est fortement souhaitable que nous n'ayons jamais le besoin de le mettre en œuvre.

### Aménagement des cimetières



Au début du mandat, et après avoir fait un état des lieux sur la commune, nous avons constaté que les cimetières et en particulier celui attenant à l'église avaient besoin de certains aménagements. Des travaux ont été entrepris en plusieurs tranches :

- fleurissement des massifs sur les 2 cimetières (réalisé en octobre cette année). Ces travaux ont été entièrement réalisés et

financés par la CCLO pour un coût de 10 000 €.

- reprise des emplacements en terrain commun, c'est-à-dire sans concession, non entretenus, et dont la dernière inhumation est antérieure au 1er janvier 1968. Cette opération, réalisée par une entreprise, début 2016, consistera en la destruction des pierres tombales et permettra de réaménager une partie du cimetière ; les ossements seront déposés dans l'ossuaire communal. Ces travaux, estimés à 6 000 € seront pris en charge par le budget

communal.

- réfection des allées avec ajout de cailloux. Cette opération sera réalisée et financée par la CCLO dans le courant de l'année 2016.

En outre, 4 nouvelles cases seront ajoutées au columbarium. Un règlement intérieur du cimetière a également été adopté par le conseil municipal le 18 novembre 2015 et peut être consulté en mairie.

### Journées citoyennes

Après le départ de Jérôme DUCASSOU, notre agent chargé de l'entretien des bâtiments et des espaces verts, il nous a fallu trouver une solution pour réaliser les petits travaux nécessaires au bon fonctionnement et à l'embellissement de notre commune. C'est pourquoi nous avons institué les journées citoyennes sur la base du volontariat. Ces journées ont eu lieu les samedi 31 octobre et 7 novembre et une bonne trentaine de personnes y a participé !! Cela nous a permis de réaliser bon nombres de travaux :



- traitements,
  - rangement,
    - traitement des boiseries de l'église au "Xylophène"

- restauration de la croix du cimetière situé à l'entrée du bourg,
- nettoyage des salles,
- plantation de fleurs,
- achèvement de la clôture de la bache à incendie,

- réaménagement du parvis de la mairie,
- arrachage de la haie de l'ancien presbytère,
- nettoyage des évacuations des eaux pluviales des chemins ruraux,
- remise en état du terrain de pétanque,

Le Conseil Municipal remercie fortement toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ces travaux, et vous donne rendez-vous l'année prochaine.

### Accessibilité

Conformément au code de la construction et de l'habitation, les communes devaient élaborer un agenda d'accessibilité programmé avant le 27 septembre 2015.

Les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), dans le cadre de ses missions, a réalisée une étude listant les travaux nécessaires à améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. La commune a décidé de réaliser les travaux d'amélioration de l'accessibilité selon le planning suivant :

- mairie : courant de l'année 2016,
- église : courant de l'année 2017

La Maison pour tous et la Salle polyvalente sont conformes. Quand à la salle communale, il a été décidé de n'y faire aucun travaux au vu de son état, et tant que le Conseil Municipal n'aura pas décidé de son devenir.



## Intercommunalité



### Syndicat de Gréchez :

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), votée en août 2015, prévoit un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement vers les

communautés de communes à compter du 1er janvier 2020 (ou facultatif en 2018).

Le Préfet a soumis son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) aux collectivités dans lequel ces compétences sont transférées à la CCLO. Le Syndicat de Gréchez s'est prononcé contre ce schéma et va déposer un amendement, ce schéma soulevant plusieurs incertitudes. Les décisions seront prises dans le courant de l'année 2016.

En outre, les gros travaux réalisés depuis le début des années 2000, et ceux qu'il est prévu de faire pour renouveler les ouvrages (stockage, production) et le réseau de distribution, nécessitent une augmentation très importante du prix de l'eau pour les années à venir. Pour 2016, le prix du m<sup>3</sup> a été fixé à 1,32 € HT et l'abonnement à 35 € HT par le comité syndical. Cela représentera, pour un ménage consommant 120 m<sup>3</sup>/an, une augmentation de 27 € HT. Les projections pour les 20 prochaines années, présentées dans le diagnostic du service eau potable réalisé en 2013-2015, par le bureau d'études IRH, prévoient une aug-

mentation très importante du prix de l'eau afin de répondre aux besoins de financement des opérations de renouvellement.



### Communauté de Communes :

La voirie communale est, depuis de nombreuses années, administrée par la Communauté de Communes. De nouvelles compétences ont été attribuées à la nouvelle structure, la Communauté de communes de Lacq Orthez (CCLO).

### Entretien des Espaces verts

Jusqu'au 31 décembre 2014 cette activité était exercée par M. DUCASSOU qui, depuis le 1er janvier 2015, est employé à la CCLO. Cette tâche a été confiée à l'entreprise LAFITTE qui, durant toute cette année, s'est efforcée d'entretenir régulièrement les espaces verts de notre village.

### Entretien de l'éclairage public

### Urbanisme

La CCLO dispose dorénavant d'un Service chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, Permis de construire,...). Cette fonction était exercée auparavant par les services de la DDTM dont les bureaux ont été transférés d'Orthez à Pau

## Budget Communal

Le Compte Administratif 2014 a été voté le 27 janvier 2015. Voici les résultats :

### Section de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	163 995,14		163 995,14
Recettes	176 231,09	47 131,25	223 362,34
Solde	12 235,95	47 131,25	59 367,20

### Section d'Investissement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	28 422,44	73 765,71	102 188,15
Recettes	129 180,97		129 180,97
Solde	100 785,53	- 73 765,71	26 992,82

Pour 2015, les données budgétaires du compte administratif devraient être les suivantes (l'exercice n'étant pas terminé au moment de la rédaction du bulletin) :

### Section de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	117 075,81		117 075,81
Recettes	151 957,63	59 367,20	211 594,83
Solde	34 881,82	59 367,20	94 519,02

### Section d'Investissement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	33 595,03		33 595,03
Recettes	74 900,70	26 992,82	101 893,52
Solde	41 305,67	26 992,82	68 298,49

#### Réalisations 2014/2015 :

- clôture de la bâche à incendie : 1 239,20 €
- réparation du clocher et du porche de l'église : 2 143,68 €
- acquisition d'une laveuse et d'aspirateurs : 1 558,90 €
- remplacement du matériel informatique du secrétariat de mairie : 920 €
- acquisition de 9 nouvelles tables en polyéthylène : 748,44 €

Compte tenu des importants travaux réalisés récemment, notamment la construction de la Maison pour Tous, de la baisse des dotations de l'Etat et des subventions,, aucun investissement important n'a pu être réalisé durant ces 2 dernières années.

Ci-dessous les taux d'imposition qui votés pour 2015 :

Taxes	pour mémoire 2014			Prévisions 2015		
	Base d'imposition	taux commune	Produit correspondant	Base d'imposition	Taux voté	Produit correspondant
Taxe d'habitation	316 200	13,67%	43 224 €	322 600	13,90%	44 849 €
Taxe foncière bâti	212 700	9,93 %	21 121 €	214 900	10,10 %	21 702 €
Taxe foncière non bâti	22 200	53,72 %	11 925 €	22 300	54,63 %	12 183 €
	<b>TOTAL</b>		<b>76 270 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>78 734 €</b>

## État Civil 2015

### Naissances



- 4 avril : **Hugo**, au foyer de Cédric & Audrey LABASTIE
- 20 juillet : **Léo Alexandre**, au foyer de Raphaël & Anavah VERGNAUD
- 23 septembre : **Nathan**, au foyer de Sylvain & Anne PFAADT

### Mariages

12 septembre : **François SOUBELET & Laurie LABARRERE**



### Décès



6 décembre : **Louis Roger Justin POUETYIÉ**

## Collecte des déchets

### Nouvelles consignes de tri

Suite à l'appel à candidature d'Eco-Emballages, la CCLO a été retenue pour étendre la collecte à tous les emballages ménagers.

Ainsi, tous les emballages plastiques sont désormais collectés dans le bac à couvercle jaune dans lequel on jette déjà bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, papiers, briques alimentaires et petits cartons.

La nouvelle consigne de tri concerne donc :

- les pots de yaourt, de crème fraîche et de fromage blanc, les barquettes alimentaires en plastique,
- les barquettes en polystyrène,
- les sacs en plastique, suremballages en plastique de bouteilles,
- les tubes en plastique.

Pour résumer il faut raisonner en emballage : tout plastique d'emballage peut être trié.

Il est nécessaire de séparer les différents types d'emballage afin que les robots puissent trier (ne pas mettre un emballage plastique dans une boîte en carton par exemple).

C'est donc le moment de faire encore maigrir nos poubelles !

Et pour vous y aider, la CCLO va éditer un mémo du tri qui sera inséré dans le magazine de la collectivité diffusé au mois de janvier 2016.

### Information récolte de verre

La Communauté de communes de Lacq-Orthez récolte en moyenne 27 kg de verre par habitant en 2015 (contre 19kg en 2014)



### Dépôt sauvage d'ordures

A plusieurs reprises, nous avons trouvé des sacs poubelles déposés à côté du container à verre situé à l'entrée de la commune.

Nous vous rappelons que les ordures doivent être déposés dans les containers, à couvercle vert, qui ont été mis à votre disposition.

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique, vous êtes passible d'une amende forfaitaire de 68 € minimum, que nous n'hésiterons pas à appliquer.

## Informations des Associations communales

### Les Robins Béarnais

20 mars : organisation des arcs de bois à la salle polyvalente et à la Maison pour Tous de Lanneplà

### Plaisir de Vivre

1er mai : participation à la manifestation organisée par l'école de musique d'Orthez sur le thème de l'Espagne  
Dimanche des fêtes d'Orthez : danse à la cave d'Angèle

### Comité des fêtes

10, 11 et 12 juin 2016 : Fêtes de Lanneplà

### Los de Candau

9 janvier : formation au secourisme et défibrillateur  
Courant 1er trimestre : - séance pratique sécurité routière  
- soirée coincée

## Repas inter-association

Le 20 septembre 2015 a eu lieu le repas annuel inter association à la maison pour tous

Nous avons accueilli une nouvelle famille au sein de la commune : Paco VERGNAUD, Raphaël VERGNAUD et Anavah CLEVERLAND (chemin de Goeytes)

Pour la première fois cette année, nous avons décidé d'accueillir également nouveaux nés de la commune : Léo au domicile de Raphaël et Anavah CLEVERLAND et Hugo au domicile de Cédric LABASTIE et Audrey LACOSTE.



## Informations diverses

### Ménage des bâtiments communaux

Luc FAURE a quitté ses fonctions d'agent d'entretien, et nous le remercions pour le travail qu'il a effectué durant ces 5 dernières années.

Depuis le 1er septembre, le nettoyage des bâtiments communaux a donc été confié à la Société ONET.

### Raticide

Du poison contre les rats et souris est disponible chez Guy FAVIER.

### Passage de la TNT à la haute définition

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD)

Cette évolution concerne tous les foyer recevant la télévision par l'antenne râteau.

Pour vous assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est HD, le test est simple :

- votre équipement doit avoir le logo "TNT HD"
- vous visualisez le logo "ARTE HD" à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins. Si votre téléviseur n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer ! L'achat d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 suffit. Cet équipement est venu à partir de 25/30 euros.

Le 5 avril, il faudra procéder à une nouvelle recherche des chaînes pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT.

Pour plus d'informations, : [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr) ou téléphonez au 0970 818 818.

### Internet

En 2016, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez va procéder à une étude de la desserte Internet sur notre commune. Par la suite, des travaux seront engagés dès 2017 afin d'améliorer cette desserte.

### Renforcement du prêt à taux zéro (ptz)

Dès le 1er janvier 2016, afin de favoriser l'accès à la propriété, les conditions de prêt sont plus avantageuses dans le neuf et l'ancien :

- finance jusqu'à 40 % de l'achat du bien immobilier,
- augmente les plafonds de revenus permettant d'en bénéficier
- rallonge le différé de remboursement de 5 ans minimum jusqu'à 15 ans,
- permet d'étendre la durée du prêt sur 20 ans minimum.